

Réunion du Conseil Municipal du 2 Octobre 2015

Date de convocation : 25 septembre 2015

Séance du 2 Octobre 2015

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil quinze, le deux octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, Maire.

Présents : MM.Poissant, Delair, Duval, Drieu, Dubos, Houlebrèque, Baptistat, Braquehais, Eyango-Ekambi, Floch

MMES Brisset, Lefebvre, Talec

Absente excusée : Mme Boullen (donne pouvoir à Madame Talec).

M. Floch a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière réunion en date du 3 juillet 2015 est approuvé à l'unanimité.

1) Transformation de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine en Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine : (délib 02102015/35)

Monsieur Poissant, Maire de la commune du Parc d'Anxtot, expose :

«La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République a modifié l'article 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions de création d'une Communauté d'Agglomération. Les EPCI comptant plus de 50.000 habitants et dont la ville la plus peuplée fait partie d'une unité urbaine de plus de 15.000 habitants peuvent se transformer en communauté d'agglomération. Cette disposition concerne la structure intercommunale de Caux Vallée de Seine puisque Bolbec fait partie d'une unité urbaine de 17.900 habitants.

Aussi, la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine a l'opportunité de se transformer en Communauté d'Agglomération à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le premier temps de la procédure a consisté dans le transfert par les communes membres à l'intercommunalité des compétences d'une Communauté d'Agglomération. L'unanimité des 47 communes membres a délibéré favorablement à ce transfert.

Le second temps de la procédure consiste pour les communes à se prononcer sur la transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération, conformément à la saisine en ce sens du Conseil Communautaire en date du 9 septembre. Pour que la transformation puisse advenir les communes membres de l'EPCI doivent

délibérer favorablement à la majorité des deux tiers, représentant la moitié de la population ou l'inverse. Par ailleurs, la ville de Bolbec, la plus peuplée de la communauté, doit se prononcer favorablement à cette transformation. »

Si cette proposition recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal

Vu l'article 5216-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'arrêté préfectoral du 1^{er} septembre 2015 relatif à la modification des statuts de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,

Vu la saisine de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine en date du 9 septembre 2015,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 3 juillet 2015 (délib 03072015/28) relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine,

Considérant le rapport de présentation exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de se prononcer favorablement à la transformation de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine en Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine à compter du 1^{er} janvier 2016.**

2) Plan Local d'Urbanisme :

Une réunion de travail avec les Personnes Publiques Associées a eu lieu le 21 septembre 2015 en mairie. Les personnes présentes étaient :

- BOULLEN Claire, conseillère municipale
- BRAQUEHAIS Mickaël, 1^{er} adjoint
- DEJOUR Christian, Chambre d'Agriculture 76
- DRIEU Laurent, conseiller municipal
- DUREL Florian, Caux Vallée de Seine
- EYANGO-EKAMBI Michel, conseiller municipal
- LENORMAND Antoine, Geodev
- POISSANT Pierre, maire
- VALLIN Ghyslaine, DDTM 76

Lors de cette réunion :

Deux zones de développement urbain ont été définies en remplacement des deux zones présentées en octobre 2013 :

- Le terrain communal, rue du Petit Anxtot (5800 m²)
- Un terrain privé, en direction du Carrefour (9600 m²)

D'autres évolutions du PADD ont également été abordées :

- Reconsidération des espaces périphériques du bourg et du hameau d'Anxtot
- Organisation des déplacements dans le village suite à l'étude réalisée par l'ATESAT en 2015
- Suppression de la référence à la ZA communautaire sur le secteur de la Grande Ferme

- Intégration des données du Schéma de Gestion des Eaux Pluviales finalisé en 2014

Les orientations d'Aménagement et de Programmation : Antoine Lenormand (GEODEV) a détaillé les différents objectifs de production de logements sur ces 2 sites (location-accession sur le terrain communal, accession sur le 2^{ème} site).

Antoine LENORMAND (GEODEV) a indiqué que le choix du terrain situé Rue du Petit Anxtot, à l'Ouest du bourg est justifié par la maîtrise foncière communale, qui permettrait de garantir l'objectif de diversification du parc de logements. Une réflexion a été menée pour faciliter la liaison entre ce secteur et les équipements du cœur de bourg.

Monsieur Le Maire explique qu'un certificat d'urbanisme devrait être prochainement déposé sur le terrain du Carrefour.

Après discussion, le Conseil Municipal décide avec 13 voix « pour » et 1 voix « contre », que le terrain communal (rue du Petit Anxtot) et le terrain privé en direction du Carrefour seront deux zones de développement urbain.

Le terrain communal, situé rue du Petit Anxtot devra cependant être conforme à la réglementation des cavités souterraines.

3) Projet Club House : Club de Football :

Le Club de Football du Parc d'Anxtot souhaiterait créer un club house en installant trois modules de 21 m² chacun. Renseignements pris auprès de Caux Vallée de Seine : il est nécessaire d'avoir un Permis de Construire et un architecte si c'est la mairie qui établit le permis de construire. Si la demande de permis de construire est faite par le club, il n'y a pas nécessité d'avoir recours à un architecte.

Le but de ce Club House est d'accueillir les enfants après les entraînements autour d'un pot convivial, réunir les joueurs et stocker le matériel sportif.

La Fédération Française de Football pourrait accorder une subvention au club seulement si le projet du club house voit le jour avant l'euro 2016 (subvention d'environ 15000.00 €). Monsieur Drieu, conseiller municipal informe que la Fédération Française de Football débloque une partie de la subvention sur présentation de devis.

Au 2 Octobre 2015, le coût de cette installation s'élève à 26987.80 € TTC + environ 3000.00 € (frais d'architecte). Monsieur Poissant informe l'assemblée qu'une récupération de la TVA pourrait se faire sur le montant TTC de la facture des travaux soit 4645.00 €. De plus, Monsieur Poissant a fait une demande auprès du sénateur pour pouvoir bénéficier d'une aide parlementaire.

Madame Brisset, conseillère municipale, informe que ces trois modules serviront pour les autres associations mais le club de football sera prioritaire sur la gestion de ces modules. De plus, le club de football s'engage à participer financièrement dans la construction de ces modules.

Après discussion, l'assemblée décide à l'unanimité d'accorder la mise en place de ce

projet seulement si la commune peut bénéficier des diverses subventions (FFF, aide parlementaire & Caux Vallée de Seine). Monsieur ANNETTA, vice-président de Caux Vallée de Seine en charge des sports défend le dossier auprès de la Communauté de Communes Caux Vallée de Seine.

4) Baisse des dotations : motion de soutien de l'AMF

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Les collectivités locales sont confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017 (pour la commune du Parc d'Anxtot, une baisse des dotations de 18000.00 € sur 3 ans).

Dans ce contexte, le bureau de l'AMF a souhaité à l'unanimité poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises.

Avec 10 voix pour et 3 abstentions, l'assemblée délibérante autorise Monsieur Le Maire à signer la motion de soutien à l'action de l'AMF pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, qu'il soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

5) Voirie Communale :

- Eclairage Public « Sente au Prêtre » : les travaux commenceront durant les vacances de la Toussaint. Les riverains de cette rue sont informés de la date de commencement de ces travaux.

6) Réserve Incendie :

Un courrier en date du 24 août 2015 venant du Groupement Ouest des Sapeurs-Pompiers de Seine-Maritime a été reçu en mairie. Ce courrier stipule que la commune doit se doter d'une réserve d'eau de 120 m³ utilisables en deux heures. Pour ce faire, il serait judicieux que cette réserve se situe à côté de la mairie, point central du village. De plus, si la réserve d'eau est installée dans le centre bourg les distances réglementaires au regard des risques à défendre seront donc respectées. Monsieur Floch, adjoint au maire, reste perplexe quant à la quantité d'eau à mettre en réserve, pour lui, 60 m³ suffirait. Actuellement, la mairie est donc en attente de savoir si la commune doit installer une réserve d'eau de 120 m³ ou de 60 m³.

Monsieur Le Maire se renseigne pour pouvoir éventuellement bénéficier d'une aide financière de l'Etat.

7) Questions Diverses :

- **vente Safer / Commune du Parc d'Anxtot (délib 02102015/39)**

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle auprès de la SAFER (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de Haute-Normandie). Le bien acquis se situe sur la parcelle cadastrée Section ZA n° 40 , Route d'Anxtot (V.C n°4). La partie cédée par la SAFER à la commune du Parc d'Anxtot représente une longueur de 73.92 mètres et une superficie réelle de 185 m². La signature de la vente citée ci-dessus a eu lieu le 6 août 2015 à l'office notarial de Maître Waroquier et, sur le conseil du notaire, Monsieur Le Maire souhaiterait que ce terrain soit classé dans le domaine public communal.

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité de classer la parcelle cadastrée section ZA n°40 située Route d'Anxtot dans le domaine public communal ; par conséquent cette parcelle est donc inaliénable.

- Mme Talec, conseillère municipale a pris contact avec la société Dyson Airblade spécialisée notamment dans la location de sèche-mains en vue d'installer un appareil à l'école primaire à la place des essuie-mains papier. Une concertation avec la directrice a eu lieu afin de lui présenter l'utilité de l'appareil. Le sèche-mains sera loué 36.00 € TTC/mois. La pose de cet appareil devrait avoir lieu durant les vacances de la Toussaint.
- Fête de Noël: la date du mardi 1^{er} décembre 2015 à 18 h 30 est retenue pour renouveler l'opération sapin. Comme l'année précédente, un vin chaud et des petites gourmandises seront offerts aux habitants présents durant ce moment convivial. Un inventaire sera fait prochainement sur la décoration de Noël restante en mairie.
- Les membres du club Joie de Vivre souhaiteraient que les enfants de l'école primaire interviennent pour chanter en fin d'année à la salle polyvalente : Monsieur Poissant, maire va donc solliciter Mme Gabriel, directrice de l'école primaire.
- La prochaine réunion pour la préparation du Téléthon aura lieu le lundi 5 octobre 2015 à 20 h 30 à Lintot ; Monsieur Poissant, maire sera présent ainsi que des membres du comité des fêtes du Parc d'Anxtot.
- Monsieur Baptistat, conseiller municipal demande à l'assemblée la possibilité d'organiser une formation aux gestes d'urgence à la salle polyvalente ; l'ensemble des conseillers ne voit aucune objection. Monsieur Baptistat prendra contact avec la structure organisatrice de cette formation.
- Monsieur Drieu, conseiller municipal se renseigne sur une formation « sécurité à la maison » qui pourrait être organisée par la municipalité.
- Babillarde : Mme Brisset, conseillère municipale souhaiterait que les élus et les associations lui transmettent les articles de la future Babillarde à partir du 15 novembre 2015.
- Monsieur Duval Yves, adjoint et Mme Lefebvre Carine, conseillère municipale font un compte-rendu du vide-greniers : entre 850 et 900 entrées et 300 mètres linéaires vendus soit environ 50 exposants. La manifestation s'est très bien déroulée.

- Les élections régionales auront lieu les 6 & 13 décembre prochain :
Le planning du bureau de vote est établi comme suit :

1^{er} Tour : Dimanche 6 Décembre 2015

8H00-10H30	DELAIR Antoine	DUBOS Matthias	POISSANT Pierre
10H30-13H00	BRISSET Bénédicte		
13H00-15H30	DRIEU Laurent	HOULLEBREQUE Jérôme	TALEC Elisabeth
15H30-18H00	DUVAL Yves	BRAQUEHAIS Mickaël	POISSANT Pierre

2^{ème} Tour : Dimanche 13 Décembre 2015

8H00-10H30			POISSANT Pierre
10H30-13H00	BRISSET Bénédicte		
13H00-15H30	DRIEU Laurent	HOULLEBREQUE Jérôme	
15H30-18H00	DUVAL Yves	BRAQUEHAIS Mickaël	POISSANT Pierre

Pour les élus qui ne se sont pas encore positionnés dans le tableau, merci de transmettre vos disponibilités au secrétariat de mairie.

Fin de la réunion du conseil municipal à 22h30.

Pierre Poissant

Yves Duval

Carine Lefebvre

Bénédicte Brisset

Laurent Drieu

Jérôme Houlebrèque

Elisabeth Talec

Matthias Dubos

Antoine Delair

Denis Floch

Mickaël Braquehais

Arnaud Baptistat

Michel Eyango-Ekambi